



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 04/06/2021

### SE FAIRE DÉPISTER EN CHARENTE-MARITIME : MÉDIATEURS DE LUTTE ANTI-COVID

**Afin de renforcer les capacités de dépistage de la covid-19 en Charente-Maritime, les équipes de médiateurs de lutte anti-covid-19 du SDIS poursuivent leur mobilisation et se déplacent tous les jours dans le département.**

En Charente-Maritime, le service départemental d'incendie et de secours a été retenu pour porter cette mission départementale. Chaque semaine, de nouvelles opportunités de dépistage au plus près de la population sont proposées de 9h à 17h. Les lieux sont définis directement par les municipalités accueillant ce service. Les rendez-vous de cette semaine sont les suivants :

- **Lundi 7 juin 2021** : Commune de Saujon – Intermarché ZA Les Touzelleries, 17 Chemin Vert
- **Mardi 8 juin 2021** : Commune de Puilboreau – Centre commercial Hyper U de Beaulieu, Rue du 14 Juillet, Route de Nantes
- **Mercredi 9 juin 2021** : Commune d'Arvert – Super U, 107 Avenue de l'Etrade
- **Jeudi 10 juin 2021** : Commune de Surgères – Centre Leclerc, Rue Maurice Ravel
- **Vendredi 11 juin 2021** : Commune de Marennes – Centre Leclerc, Rue de la République

Chaque semaine, la préfecture publie sur son site internet [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) les nouvelles dates.

Ce dispositif des médiateurs de lutte anti-covid-19 vient compléter l'offre de dépistage en laboratoires et sites permanents dont la liste est disponible sur <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid/departement-17.html>

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

## **RAPPEL**

**Le dépistage de la Covid-19 est accessible et gratuit (pris en charge par l'Assurance maladie) pour tous, avec ou sans ordonnance.**

### **Quand se faire dépister ?**

- Lorsque l'on est cas contact d'une personne testée positive,
- au moindre doute,
- au moindre symptôme,
- après une baisse de vigilance ou une situation à risque où les gestes barrières n'ont pas pu être respectés
- avant de visiter des personnes à risques.

### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)